

Compte Rendu Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Absents : Ascenzi Teddy, Nicolao Martine, Battail Dalloni Jeremy

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 2 juillet 2020

1- Approbation du compte administratif 2019 de la commune :

Monsieur le maire transmet les documents au conseil municipal. Trois jours avant il avait convoqué les élus pour une réunion de travail !

Nous y avons assisté avec seulement trois adjoints présents. En fait ce n'était pas une réunion de travail mais une réunion d'information pour apporter les réponses à notre courrier en date du 26 mai dernier. Ce courrier demandait des précisions sur le compte administratif 2019 et sur le budget 2020.

Nous avons eu les réponses sur le compte administratif et en prenons acte, mais le budget 2020 n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les élus et est présenté le jour du conseil.

Nous réclamons les comptes suivant le format obligatoire M14 que nous devons approuver mais nous ne recevons qu'une version simplifiée pour délibérer.

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 096 656, 86 €

Les recettes 2019 retrouvent le niveau de 2017 après une baisse sensible en 2018.

Ceci est principalement dû à des décalages de rentrées de 2018 vers 2019.

Les dotations de l'état, les droits de mutation, les taxes sont stables. Les revenus propres à la commune (loyers) sont légèrement en hausse pour 125 322,95 euros mais avec un décalage de règlement là aussi de 2018 vers 2019.

Dépenses : 909 402,77 €

Nous constatons une augmentation des dépenses de 145 380,75 euros par rapport à 2018.

Nous notons une sensible augmentation des frais d'énergie et d'entretien certainement liés à la nouvelle école. Nous notons également une opération comptable de 47 840, 62 euros pour la vente des Algécos de l'ancienne école mais qui s'équilibre dans les recettes du budget investissement.

Il n'y a pas de subventions versées aux associations en dehors de l'activité périscolaire et TAP pour l'école

Résultat de l'exercice (Recettes-Dépenses) 2019 : 187 254 , 09 €

Le détail du compte administratif est disponible en Mairie sous la forme M14 règlementaire.

Section d'investissement :

Recettes : 939 331,37€

150 000,00 € d'excédents de fonctionnent.

Les montants des subventions versées pour le solde de l'école et les divers projets d'aménagement en 2019 sont :

Etat : 125 000 €

Région : 200 000€

Département : 63 823,09 €

Dépenses : 905 730,42 €

Dont 373 506,59 € pour la nouvelle école ce qui représente 6 285 709,12 € sur les 3 exercices 2017 2018 et 2019

49 069,00 € de remboursement du capital de l'emprunt pour l'école

426 760 ,24 € principalement pour la réfection des toitures du presbytère et de l'ancienne chapelle Ste Croix

Le solde pour de petits investissements

Résultat de l'exercice 2019 : 33 600,42 €

Vote du compte administratif 2019 à l'unanimité

2- Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la commune :

Affectation des excédents d'exploitation aux réserves, une partie des réserves sera affecté au budget investissement 2020 pour 132 657,76 euros

Vote : à l'unanimité

3- Budget Primitif 2020 :

Budget de fonctionnement

Recettes : 1 137 807,76 €

Ce budget intègre l'excédent antérieur reporté pour 334 207,76 €

Le montant des recettes nettes est donc de 803 600,00 €.

Il est à noter l'absence de recette pour les coupes de bois, pour le reste c'est un « copier-coller » du budget 2019 !

Comme chaque année le budget recette est sous-évalué, et aucun comparatif n'est fait entre les chiffres réels réalisés en 2019 et le budget 2020.

Dépenses : 1 097 153,67 €

Ce budget intègre le virement à la section investissement pour 132 657,76 €

Pour l'ensemble des autres postes c'est là aussi un « copier-coller » des chiffres du budget 2019 sans comparatif avec les chiffres réels réalisés en 2019.

Nous comprenons pourquoi nous ne discutons pas le budget, cela doit prendre cinq minutes pour effectuer le « copier-coller » sur un tableur et ajuster le chiffre « Virement à la section d'investissement » pour équilibrer les recettes et les dépenses !

Section d'investissement :

Recettes : 2 904 922,59 €

Virement de la section fonctionnement : 132 657,76 €

Solde d'exécution reportés (excédent) : 1 737 264,83 €

Subventions Etat, Région, Département à recevoir sur projets en cours : 435 000,00 €

FC TVA : 400 000,00 € (Récupération TVA sur Travaux nouvelle école)

Dépenses : 2 904 922,59 €

Les postes sont très mal définis et nous n'avons aucun chiffrage (Etude ou devis) projet par projet :

2 000 000,00 pour autres bâtiments publics

220 000,00 pour acquisitions de terrains

Même le poste remboursement d'emprunt est évalué à 85 000,00 euros alors qu'il existe un tableau des remboursements annuels précis !

Comme nous l'avons déjà signalé les autres années nous manquons d'une vision d'ensemble et d'un calendrier pour aborder la rénovation et les travaux sur notre commune.

Les projets ne sont jamais discutés avec les élus.

Vote du budget primitif 2020 :

Les 3 élus de Lantosque Autrement votent contre ce budget.

Le budget est néanmoins approuvé par 11 voix pour (malgré 3 absents et 2 pouvoirs) et 3 voix contre.

4- Création d'un Columbarium au cimetière de Lantosque :

M le maire propose la construction d'un Columbarium au cimetière de Lantosque situé à la place de l'ancien reposoir.

Vote à l'unanimité

Nous apprenons au détour de la discussion que les sanitaires prévues et approuvées lors d'une délibération en 2018 seraient déplacées au ré de chaussée de la maison Giribone ! Nous faisons remarquer que cela risque de créer quelques nuisances pour le voisinage. Affaire à suivre...

5- Modifications des statuts du syndicat mixte du conservatoire départemental de musique :

Modification administrative sur le nombre de représentants au conseil d'administration

Vote à l'unanimité

6- Acquisition de terrains :

Achat à M Constantin d'une parcelle de 300 mètres carré pour régularisation du parking de Gorbou

Vote à l'unanimité

7- Location de terrain :

Monsieur le maire propose un bail de location triennal pour un terrain agricole situé à Piera Cava à Monsieur Michel Robini pour 500 euros par an.

Vote à l'unanimité

8- Questions diverses :

Les élus de Lantosque Autrement posent 3 questions :

- Règles concernant le lieu-dit « La laune de l'éléphant »

Devant l'affluence considérable vers ce site remarquable de nombreuses dégradations et incivilités se sont produites. Le danger d'accident devient de plus en plus grand.

En conséquence Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il va prendre un arrêté d'interdiction de baignade dans tout le vallon de Saint Colomban.

Une signalétique appropriée sera mise en place au plus vite.

- Crèche Vésubienne :

Les élus de Lantosque Autrement demande au Maire de se prononcer clairement en faveur de l'accueil de la crèche les Bambins de la Vésubie dans les locaux de l'ancien Ephad Ste Croix.

Monsieur le maire doit rédiger une motion en ce sens et la soumettre au conseil municipal.

- Règlement intérieur du conseil municipal :

La nouvelle législation impose un règlement pour définir le fonctionnement du conseil municipal.

Nous demandons sa mise en place en concertation avec tous les élus.

Monsieur le maire répond qu'il va le faire dans le délai imparti par la loi

Alain Martel le 19 août 2020
